L'ORDRE DU JOUR GOTTERON

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour Gotteron.

M. JAURÈS. — Je demande la parole.

M. Gotteron, dit-il, demande que la Chambre approuve les déclarations du gouvernement ; or, à deux reprises, M. le Président a dû faire remarquer aux ministres qu'ils parlaient en contradiction avec la loi. La Chambre ne peut approuver des déclarations inconstitutionnelles. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je demande la question préalable.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai précisé le sens des paroles des ministres qui ont déclaré qu'il y avait accord entre le gouvernement et le président de la Chambre.

M. PIERRE RICHARD. — Je suis de ceux qui portent dans le cœur des sentiments particuliers d'affection pour tout ce qui touche à l'armée. N'y a-t-il pas dans cette enceinte des membres de l'Université qui n'ont pas fini leur engagement décennal et qu'on ne renvoie pas au régiment ?

M. LE PRÉSIDENT. — Il faut citer des faits.

Je mets aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour Gotteron.

Résultats : Votants 488. Majorité absolue 245. Pour 281, contre 217. La priorité pour l'ordre du jour Gotteron est accordée.

M. PELLETAN. — C'est une honte. (Exclamations et protestations au centre).

M. Pelletan est rappelé à l'ordre. (Bruit)

Intervention de M. Brisson

M. BRISSON. — Je ne puis m'empêcher de constater que, dans une question qui intéresse à un si haut point les droits du pouvoir législatif, alors qu'il s'agit de savoir si l'autorité militaire fera pour la *première fois main-mise* sur les députés: une centaine de députés se sont abstenus. (Applaudissements). Tous devraient dirent s'ils entendent s'opposer à la tentative du pouvoir militaire. (Applaudissements à gauche).

Est-ce le suffrage universel, est-ce le ministre de la guerre qui est le maître ? (Applaudissements répétés).

M. LE PRÉSIDENT dit que la demande de question préalable est retirée.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR GOTTERON

VIFS INCIDENTS

Votants 522, majorité absolue 162, pour 307, contre 215.

L'ordre du jour Gotteron est adopté.

M. DEJEANTE. — La Chambre est mûre pour le sabre.

Des interpellations violentes s'échangent entre les deux côtés de la Chambre.

M. CHAUVIÈRE. — A bas la dictature!

M. JAURÈS. — Esclaves!

Le bruit est intense et un grand nombre de députés quittent leur banc et descendent dans l'hémicycle.

M. WALTER. — *Les grenadiers sont à la porte.*

M. JAURÈS.— Qu'on les chasse.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Jaurès, vous n'avez pas votre sang-froid habituel.

M. JAURÈS. — On ne peut pas garder son sang-froid.

M. JOURDE. — C'est honteux !

Pendant quelques minutes le tapage est si violent que la séance est suspendue de fait.

M. JAURÈS est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. D'HUGUES monte à la tribune mais ne commence pas ; il attend le silence.

Les socialistes crient : Vive le 2 Décembre ! 2 Décembre !!!

La séance est levée et renvoyée à lundi à 2 heures.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

Commission des douanes

Paris, 30 octobre. — La commission des douanes, après avoir frappé d'un droit de 4 francs les 100 kilos les amidines entrant en glucoserie, a accepté un amendement de M. le Gavrian, tendant à exempter de ce droit les amidines de blé, seigle, orge et céréales françaises.

Une disposition transitoire a été admise également pour les amidines de maïs provenant de marchés en cours.

La Chambre et le Sénat auront donc à discuter ces propositions.

La commission accorde l'admission temporaire aux maïs et orges servant à la fabrication des glucoses massées et ambrées. Elle a fixé au 25 octobre la date jusqu'à laquelle les marchés en cours ne seront pas soumis à la nouvelle législation.

LE CONFLIT SINO-JAPONNAIS

Londres, 30 octobre. — Télégramme de Shanghaï au *Times* de ce matin :

« Port-Arthur est complètement investi et ne saurait plus tenir longtemps.

« Le général Nieh a recueilli et incorporé les débris de l'armée chinoise battue à Ping-Yang. »

Télégrammes de Yokohama au *Times* de ce matin :

« Le mikado concentre un troisième corps expéditionnaire à Hiroshima. »

Le deuxième corps expéditionnaire japonais, qui a débarqué au nord de la baie de Ta-Lien-Tcheng, marche sur Port-Arthur, qui n'est éloigné, nous l'avons dit, que de soixante kilomètres.

A Port-Arthur, à Kinchow, se trouvent réunis 13,000 soldats chinois, dont 4,000 recrues. Quelques troupes sont également massées, dit-on, à Ta-Lien Tcheng.

Formation du 3e corps

Le 3e corps expéditionnaire japonais qui est en formation sera composé de réservistes, même de ceux libérés depuis plusieurs années. Les appelés se rendent de l'intérieur à Hiroshima où a lieu la concentration au milieu de l'enthousiasme des populations.

Mort d'une impératrice

Les journaux anglais publient une dépêche de Shanghaï annonçant la mort de la jeune épouse de l'empereur de Chine, l'impératrice Yekonala.

Situation critique de la laine

13e ARTICLE

Quelques documents nouveaux sont fournis à l'enquête sur le *Marché à terme* et pendant que la *Chambre de commerce* de Tourcoing s'en occupe, aussi bien que la *commission* issue de la réunion *des négociants en laines*, du 7 octobre, sous la présidence de M. Salembien, nous nous demandons à quels travaux s'est livrée *l'association nationale de l'Industrie lainière* dont il s'est agi au mois de mai dernier. A ce moment-là, on put croire qu'elle donnerait signe de vie. Nous ignorons ses travaux et nous ne doutons aucunement de leur importance. Jusqu'ici nous ne voyons pas que son action ait été efficace. Si nous ne perdons rien pour attendre, nous n'aurons que des actions de grâce à adresser aux membres actifs qui la composent.

***

Nous avons omis de dire ce que l'on peut penser de la présence de deux banquiers dans le bureau de la caisse de liquidation. C'est une idée absolument anti-commerciale. Que feraient ces messieurs ? Ils exerceraient absolument un contrôle qu'on ne peut admettre sans gêner considérablement les opérations des acheteurs et des vendeurs, aussi bien que l'action des autres banquiers.

Qui dit commerce pense liberté.

La liberté des uns consiste à ne pas gêner la liberté des autres. On est absolument libre sous l'action de la loi, parce que la loi est une protection commune créée par l'action et le concours de tous.

Il suffit de trouver une formule de réglementation équitable, laquelle obligera tous et chacun à agir dans un cercle considéré comme acceptable.

Les membres du bureau s'exposeraient aux plus graves désagréments en n'acceptant pas ce *modus faciendi.*

***

Quoique le Gouvernement n'autorise pas les maisons de jeu, ni les maisons où l'on joue, il laisse des ruines s'accomplir partout où la démence humaine court des chances disproportionnées souvent avec la fortune des joueurs; aussi est-il certain qu'on n'interdira pas le *marché à terme lainier*. On laissera les tripoteurs espérer plus en leur bonne étoile qu'en leur intelligence et leur travail, mais il est probable que certaines conditions rendant la transmission des filières plus difficile, seront apportées aux contrats d'achat et de vente. A la Caisse de Liquidation s'imposeront de nouveaux devoirs et il faut espérer qu'elle s'en acquittera avec autant de conscience que de désintéressement.

Quelque agité que soit le marché à terme, il aura son jour de liquidation ; alors les chances diverses et finales fixeront le public sur l'excellence de cette machine financière et sur sa moralité. Là, comme en de nombreux autres endroits, la fin fera le compte et dira si ceux qui en ont réclamé la condamnation se trompaient beaucoup.

***

Jusqu'ici, dit M. R. dans le *Journal de Roubaix*, en date du 24 octobre. « Pas un de vos nombreux correspondants n'est venu défendre franchement le marché à terme ». — « On sent que les partisans de ce marché sont gênés par leur mauvaise cause et qu'ils veulent déplacer la question ».

Cet écrivain affirme qu'il y a *un stock considérable de laine peignée du type unique provenant des facilités que le négoce des laines a trouvées dans l'écoulement au marché à terme.* C'est un mal, parce que l'abaissement du type n° 1 entraîne la laine vers une moins value.

« Sans le marché à terme, le négoce se serait préoccupé des besoins de la fabrique et aurait produit des genres convenables à son emploi ».

La matière ainsi abaissée est sans emploi ; donc elle baisse et nos concurrents d'Angleterre et d'Allemagne se demandent si nous devons tous ; en tout cas, on ne voit rien de semblable chez eux.

Et M. R. de réclamer un impôt de 1 p. 0/0 de marge, le ret ur au type n° 1 avec parfaite conformité, une ristourne sur l'impôt lors de l'entrée de la matière en fabrication.

« Il faut, dit-il, ligotter la spéculation ». Cette question locale étant devenue une question sociale. »

***

Le *conciliateur* ne veut pas de l'intervention des pouvoirs publics, et il a raison là-dessus. Les peigneurs peuvent se syndiquer et, suivant les besoins, recourir au travail de nuit ou en restreindre la durée La production de la laine augmente sans cesse ; il faut pouvoir peigner les quantités dirigées sur Tourcoing et Roubaix.

Pourquoi le *conciliateur*, après l'exposé de cette thèse, écrit-il de ceci : « Un dernier moyen que je proposerai à la Caisse de Liquidation serait, puisque l'intérêt général commande d'empêcher la surproduction, de n'accepter au marché à terme que les peignés provenant de peignages ne travaillant que de jour, *à l'exclusion des autres* ». Cet argument ne supporte pas un examen sérieux ; il n'est pas permis d'être intolérant à ce point. Du moment où le travail de nuit est accepté, son produit ne peut être mis à l'index.

Toutes ces contradictions prouvent que la solution de la question doit être très-simple et très-digne. Elle s'imposerait à tous, si tous étaient sages et si tous se sentaient libres d'agir sans préoccupation d'engagements que les tiers ignorent.

Il est facile de crier, à celui qui court trop vite sur un plan incliné : « Tu tomberas ! » Croyez-vous qu'il n'en a pas la secrète intuition ? Mais il est poussé par une vitesse acquise impossible à modérer !... Il faut donc attendre, aussi patiemment que faire se peut, la fin de toutes ces tristes épreuves, comme on attend la fin d'une guerre, et alors, après avoir contemplé l'étendue des désastres et pansé ses plaies, songer aux œuvres de paix et d'avenir.

***

Ce sont des considérations de ce genre qui ont amené M. J. P-L. à parler, le 20 courant, de la *représentation commerciale et la réforme des consulats*, à propos de l'enquête à laquelle s'est livré M. Doumer, rapporteur du budget des affaires étrangères.

Après avoir pioché la matière, on s'aperçoit enfin, en l'an de disgrâce 1894, que le consul français ne rend rien au commerce car il occupe un *poste de repos*. L'expression est aussi jolie que navrante. Un bon traitement et un rapport mensuel bâclé à la diable, voilà le consulat !

Comment admettre que le Français ait pu laisser durer aussi longtemps une institution semblable ! La *routine administrative a ses habitudes tranquilles* et rien n'est plus fatal que cette quiétude à un individu ou à un pays. En des temps plus ou moins tourmentés politiquement, on a cru à la nécessité de ces agents consulaires et ils sont restés, comme le rat de la fable, dans le bon fromage où ils se sont façonné un trou.

Pendant ce temps, les *consuls commerçants* des puissances rivales ont travaillé fort et ferme et, faut-il l'avouer, nos nationaux ont quelquefois été très heureux de les trouver pour les charger de leurs affaires ! Tout cela à cause de l'infériorité linguistique et de l'inhabileté commerciale de nos propres agents consulaires.

Conçoit-on que le ministère qui retient les consulats ne soit pas le premier à en demander le rattachement au ministère du Commerce et de l'Industrie! Il prouve par A ⋈ B qu'il n'a pas étudié le fonctionnement des consuls belges, hollandais, allemands et anglais.

Que demander à un consul? Tout simplement de faire œuvre utile au point de vue commercial sans cesser de rester attaché politiquement à son pays.

Un *flâneur* de Verviers, M. Dukerts, a été nommé consul général à Vienne (Autriche), et il a prouvé, par son action intelligente, combien ce choix était heureux.

M. Charlier, *capitaine commandant des vaisseaux* malles-postes entre Ostende et Douvres, est parti pour Batavia comme consul général. Après plusieurs années de séjour là-bas, nous avons eu le plaisir de le voir à Namur, son pays, et de constater combien il était entré dans une voie utile à sa patrie.

De tous les consuls allemands et anglais, on peut écrire des choses semblables ; que dire de nos consuls si fiers d'un peu de droit, peu qu'il est impossible de comparer au stock intellectuel d'un juge au tribunal de commerce ?

Au diable les fonctions administratives de diplomates avortés, qui laissent dépérir les intérêts commerciaux et industriels !

Si deux ministères s'envient cette proie des consulats, créez un ministère spécial et tous nous y gagnerons.

La *Liberté* a daigné écrire ceci sur cette question : « La création d'agents commerciaux serait une mesure inoffensive par elle-même. Mais cette création n'étant qu'une superfétation, elle grèverait le budget sans aucun profit. En effet, un agent commercial ne pourrait pas faire autre chose que ce que fait aujourd'hui un consul, à moins qu'on ne lui fournisse d'autres *moyens d'action; mais il serait plus simple de* fournir ces moyens au consul lui-même, sans compter qu'un agent commercial envoyé de Paris n'aurait jamais l'expérience d'un consul qui n'obtient généralement son grade qu'après avoir passé une dizaine d'années à l'étranger dans la pratique des affaires. »

Autant de mots, autant d'idées qui froissent nos convictions les plus sérieuses.

1° Envoyez un commerçant habile là où un consul n'est qu'une non valeur, le commerçant trouvera à faire œuvre utile. Ce qu'on appelle *services* en économie politique, lui apparaît comme des nécessités, et il trouvera le moyen de déplacer des marchandises là où le *consul diplomate* cherchera des espions.

2° Eh quoi? le consul actuel n'a pas assez d'avantages ! Mais nous trouverons des consuls qui se contenteront des frais de chancellerie sans rien coûter au trésor. Le consulat recommande celui qui en est chargé et les pays étrangers ne paient guère que certains de leurs *consuls généraux*.

3° L'expérience d'un consul peut être bonne au point de vue d'un rapport policier mais non du commerce. L'expérience d'un commerçant implique une autre expérience et des aptitudes plus précieuses.

4° Ce que peut être cette expérience de dix années nous ne tenons pas à le savoir.

5° On conçoit facilement qu'un homme intelligent, travailleur, instruit, brisé à l'étude et expérimenté devienne instantanément *consul ;* mais jamais on n'admettra qu'un consul puisse devenir sur le champ *commerçant*. On connaît trop la morgue de ces messieurs du droit pour tout ce qui est en dehors de leur cercle, aussi se dit-on avec juste raison, qu'un *consul comme nous en avons tant* malheureusement ne peut absolument faire œuvre commerciale. Or, c'est là qu'il faut en arriver. Qu'on l'avoue franchement ou qu'on le dissimule pour plaire à l'état-major existant, c'est le consul commerçant qui s'impose à nos progrès, à nos relations de commerce et d'amitié à l'étranger.

Laisser durer le *statu quo* actuel c'est condamner notre exportation à un dépérissement certain.

***

Et la *Liberté* qui veut rajeunir le consulat de ses rêves écrit naïvement les réformes désirables :

« Utilisation dans une certaine mesure des procédés modernes de publicité, création d'expositions permanentes d'échantillons et catalogues français, transformation des chambres de commerce en conseils commerciaux présidés par le consul, recours aux agences de renseignements, suppression des consulats devenus inutiles et création dans les pays où nos intérêts ont grandi, stricte observation des règles du recrutement et défense absolue d'y déroger ».

Ces rengaines sont ressassées par une foule de journaux ne connaissant pas le premier mot de la question.

Nous répondons ceci :

1° Les notions administratives de droit international ne demandent pas trois mois d'étude et pas plus de six mois de pratique prudente à un homme capable et bien élevé.

2° En fait d'économie politique, nombre de commerçants, aux prises avec des difficultés que les élèves consuls ne connaîtront jamais, en savent plus que certains consuls généraux s'estimant autant qu'un ambassadeur.

3° Vos expositions permanantes d'échantillons et catalogues suent l'ennui le plus noir. Tout cela n'a pas même l'intérêt du bric-à-brac. C'est dans un bureau qu'on étudie ces documents, et non dans un musée des antiques. En six mois, une étoffe est vieillie ; celui qui en livre l'échantillon, le fait alors que la mode en est passée.

4° Vous avez ou les inutiles chambres de commerce à l'étranger, vous voulez les transformer en *conseils mm erciaux*, conseils encore plus inutiles, car nul ne donne ce qui lui coûte cher, c'est-à-dire son expérience et son habileté commerciale.

5° Et vous voulez que ées *conseils commerciaux* soient présidés par le consul d'aujourd'hui. C'est le cas de s'écrier comme Horace : Mes amis, laissez-moi rire ! Et que dirait le consul du droit international au milieu de commerçants ? Comprendrait il même leur langage? Assurément, non.

6° Vous parlez de supprimer les *consulats inutiles*. Vous auriez dû vous borner à dire : *les consuls inutiles*. Il n'y a pas, il ne peut y avoir de consulats inutiles. Là où 10 Français existent, travaillent, faisant œuvre industrielle ou commerciale, il y a place pour un consul, choisi au besoin (Pourquoi pas?) au milieu d'eux. Le consul est une protection, c'est un porte-respect, c'est un drapeau, c'est la patrie ! Il contrôle et approuve les factures ; il est une garantie de sincérité et d'honnêteté.

7° Vous en êtes encore et là seulement à recommander la stricte observation des règles de recrutement, avec défense absolue d'y déroger. Oh ! ici, l'oreille passe tout entière. Vous ne voulez pas de l'amélioration du consulat que nous préconisons. Vous voulez des soldats et pas d'agents commerciaux, jeunes, courageux, entreprenants à l'étranger, jaloux d'ouvrir des rapports avec la métropole et désireux de se fixer là où la fortune et la famille seront venues les avantager. C'est la thèse de tout un parti ; c'est la condamnation des théories les plus généreuses, théories démontrées par les succès commerciaux des Allemands, des Anglais et des Belges.

***

Nous sortons découragé de la lecture de ce factum gros d'erreurs et d'ignorances économiques et géographiques. Il n'est plus permis à personne, et bien moins à qui tient la plume dans un journal, d'ignorer l'organisation des nations rivales. Nous espérons bien que ceux qui ont la mission d'éclairer l'opinion publique y mettront plus de prudence et moins de partipris.

Il ne suffit pas de connaître un consul à qui l'on porte intérêt ; il faut savoir le fonctionnement du consulat tel qu'il est.

Que gagne-t-on à se déclarer satisfait de ce qui existe ? On fait de ce qui doit être l'intérêt général une question de sentiment personnel. C'est si vrai que, en 1883, lorsque je publiai mon ouvrage : « Réorganisation du Consulat français à l'étranger » M. F. de Lesseps me dit : — « Vous êtes sévère ; je veux bien admettre qu'il y a quelque chose à faire, mais, moi, qui ai tant voyagé, j'ai connu de nombreux consuls et je puis ajouter qu'ils ont tous et toujours été charmants pour moi. L'illustre perceur de Suez ne sortit pas de là. Sa gratitude pour les consuls l'empêchait de voir clair sur les réformes nécessaires.

***

En résumé, il y a deux catégories d'opinions. D'un côté on veut des consuls *charmants* quelqu'inférieurs qu'ils soient ; de l'autre, on demande des consuls commerciaux et utiles, parce qu'on est persuadé que des hommes capables acceptant des fonctions élevées feront tout ce qu'il faudra pour s'en rendre digne et ne pas rester au dessous de leur mandat.

Que le gouvernement ne se laisse pas endormir par des protestations du genre de celles que nous avons reproduites ; s'il en était ainsi, nous ne serions pas près de sortir du provisoire dont nos affaires se meurent.

EMILE LEFÈVRE.

NOUVELLES DU JOUR

Suicide de l'Impératrice de Chine

Paris, 30 octobre. — Le *Figaro* annonce que la jeune *impératrice de Chine*, dont on vient d'annoncer la mort, s'est suicidée parce que l'empereur l'avait souffletée.

Le procès du « Chambard. » — La plaidoirie de M. Jaurès

Paris, 30 octobre,—Le conseiller Golliet qui doit présider es assises, le 5 novembre, c'est-à-dire le jour du procès intenté au *Chambard*, pour outrages à M. Casimir-Périer. la eu une longue conférence avec le ministre de la justice, à qui il était allé demander s'il pouvait autoriser M. Jaurès, bien que celui-ci ne soit pas avocat, à défendre M. Gérault-Richard, auteur de l'article incriminé.

Sur l'assentiment de M. Guérin, M. Golliet a fait savoir aux intéressés, que M. Jaurès pourrait plaider pour M. Gérault-Richard.

Le « Parti ouvrier » poursuivi devant la Cour d'Assises de la Seine

Paris, 30 octobre.— A peine le jury avait-il acquitté la *Petite République* du crime d'injures à la magistrature que le Parquet soumettait à son jugement le *Parti ouvrier*, comme coupable d'outrages à *l'armée*.

Cette fois le jury s'est refusé à une concession absolue et, après une assez longue délibération, il a rapporté un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.

La cour a prononcé alors un arrêt condamnant M. Barra, l'auteur de l'article, à un mois de prison et M. Morlin, le gérant, à quinze jours de la même peine.

Tous deux auront en outre à solder une amende de *cent francs*.

Un meurtre à Marseille. — Un oncle tué par sa nièce. — La fille d'un explorateur

Marseille, 30 octobre. — Mlle Mattei, fille du colonel Mattei, bien connu comme explorateur, vient de tirer six coups de revolver sur son oncle, M. Mattei, dont l'état est désespéré. Il s'agit d'un crime passionnel.

La meurtrière a été arrêtée. Son père, le colonel Mattei mort il y a quelques mois, avait été en qualité de commandant, commissaire de gouvernement près du conseil de guerre à Grenoble.

Un drame dans un cimetière à Versailles Tentative de suicide d'un percepteur

Versailles, 30 octobre. — Le percepteur de Foussais (Vendée), a tenté de se suicider ce soir, dans le cimetière Notre-Dame. Il est mourant; les motifs sont encore inconnus.

Les ministres allemands

Berlin, 30 octobre. — Le fait qu'une première réunion ministérielle qui devait être présidée aujourd'hui par le prince de Hohenlohe n'a pas eu lieu, marque qu'une crise *ministérielle* est très probable et prochaine.

Le nouveau statthalter d'Alsace-Lorraine

Berlin, 30 octobre. — Le *prince de Hohenlohe-Langenburgh*, cousin du nouveau chancelier est nommé stattalter d'Alsace-Lorraine. Il est âgé de 62 ans.

La situation politique Le ministère et la Chambre

Paris, 30 octobre. — *Les bruits qui circulaient* hier soir laissaient entendre que la concorde la plus parfaite ne régnait pas dans le cabinet; un journal officieux publiait de plus une note dont nous avons donné le texte qui faisait présager un important conseil des ministres pour aujourd'hui.

La lecture du communiqué officieux relatif à ce conseil ne fait rien soupçonner de semblable et paraît donner tort aux rumeurs d'hier aussi bien qu'à l'officieux organe que nous avons cité.

Il nous revient cependant que les choses ne sont pas aussi calmes que l'on pourrait le supposer, mais que l'on aurait résolu d'ajourner toutes résolutions par trop graves jusqu'à la reprise des travaux parlementaires, la semaine prochaine.

On a fait observer à certains qu'ils auraient tort de laisser ouvrir une crise en ce moment pour deux raisons: la première est qu'on attend d'un moment à l'autre des nouvelles de Madagascar et qu'il convient que le gouvernement soit encore là lorsque viendra le moment de déposer une demande de crédit; la seconde c'est que il était impossible d'ouvrir une crise pendant le congé de la Toussaint et alors que le Sénat s'est ajourné jusqu'au 6 novembre.

Ce sont là les raisons qu'on faisait valoir dans les couloirs tout en disant nettement que le ministère ne jouit plus que du court répit que les circonstances obligent de lui accorder et que quelques-uns de ses membres assure-t-on avec persistance,se sont accordés eux-mêmes.

La situation reste donc embrouillée, d'autant que les radicaux, sentant le ministère ébranlé, ont repris leur campagne contre lui.

Un nouveau scandale à propos de la discussion de la convention nouvelle avec la Compagnie du chemin de fer du Sud.

Paris, 30 octobre. — Il a été discuté aujourd'hui le projet de loi portant convention nouvelle entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer du Sud. Si atténués qu'ils soient, les termes de l'exposé des motifs n'en constituent pas *moins un blâme sévère pour la Compagnie, et une* appréciation fort peu tendre sur les conventions conclues précédemment entre l'Etat et la Compagnie.

On a dû remarquer qu'à la suite de notre vote, sur cette question, M. Viviani a confirmé dans un article violent, de la *Petite République*, l'intention que nous prêtions à ses amis, comme à lui-même, de soulever un débat mouvementé. On se préoccupe d'ailleurs des conséquences d'une discussion de cette nature, dans le monde opportuniste, qui est visiblement inquiet.

S'est-on pas allé, dans certaines réunions, jusqu'à agiter de nouveau l'idée d'une dissolution devenue indispensable afin d'échapper probablement à de nouveaux scandales.

On voit que l'évènement peut être gros ; on faisait d'ailleurs remarquer aujourd'hui, à propos du passage du dossier de cette affaire au ministère de la justice, qu'il avait été conclu à la culpabilité d'une personnalité, qui fit quelque bruit, certain baron juif dont la disparition tragique est présente à l'esprit de tous, et qui avait le mérite de n'être plus de ce monde, au moment où, seul de tous ceux qui l'avaient assisté, on le déclarait coupable.

A la Commission du budget. — La réforme de l'impôt sur les successions

Paris, 30 octobre. — *La commission a entendu le ministre de la marine, mais sur les réserves du rapporteur* M. Brisson, elle n'a pris aucune décision au sujet des chapitres réservés. Après une discussion qui s'est prolongée jusque 7 h. 1/4, elle a décidé par 12 voix contre 8 de prendre pour base de discussion le projet de M. Poincaré portant réforme de l'impôt sur les successions.

La commission de la réforme générale des impôts

Paris, 30 octobre. — La Chambre, avant d'entreprendre la discussion de la loi concernant les anarchistes, avait, au mois de juillet dernier, décidé de nommer une commission de 33 membres ayant pour objet la réforme générale de l'impôt.

Les bureaux ont procédé aujourd'hui à cette élection. Ont été nommés : MM. Chevallier, Jourdan, Sembat, Chauvin, Escanyé, Fleury-Ravarois, Ducos, Prud'hommes, Bansart-des-Bois, de Lasteyrie, Cavaignac, Denoix, Merlou Paschal-Grousset, Dupuy-Dutemps, Baiandeau, Delarue, Clament, Crémieux, Le Hérissé, Labarthe, Bourgeois (Jura), Legludic, Brincard, Krantz, Dufaure, Turrel, Vogeli, Labat, Isambert.

Le 8e bureau a approuvé l'élection de ses trois commissaires.

Il est facile de s'apercevoir que les partisans de l'impôt sur le revenu entrent pour une moitié environ dans la composition de la Commission. Quelques membres comme MM. Merlou ou Cavaignac, sont les auteurs de projets particuliers. Nous ne relevons dans les commissaires qu'un socialiste. M. Sembat.

M. Robin candidat

Paris, 30 octobre. — Le trop célèbre Robin (de Cempuis) annonce par lettre à M. Rousseau, secrétaire général des comités républicains socialistes du 13e arrondissement, qu'il pose sa candidature *législative* dans cet arrondissement dont le député, M. Hovelacque, est décédé. Le commissionnaire, M. de Ménorval, ancien conseiller municipal, pose également sa candidature.

La classe 1893

Paris, 30 novembre. — Le ministre de la marine vient de décider que les jeunes soldats de la classe 1893, qui au moment du conseil de révision, ont demandé à servir dans les troupes coloniales, seront appelés le 15 novembre prochain.

Conseil des ministres

Paris, 30 octobre. — Le conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée sous la présidence de M. Casimir-Périer.

L'AFFAIRE FAVETTE

M. Guérin, garde des sceaux, a fait connaître à ses collègues qu'il saisissait le parquet du dossier relatif à l'affaire Favette. D'autre part, M. Lourties, ministre du commerce, a fait signer un décret aux termes duquel M. Favette est relevé de ses fonctions de directeur au ministère du commerce. M. Barthou, ministre des travaux publics, a fait signer un décret relevant M. Favette de ses fonctions de membre du comité consultatif des chemins de fer.

LA NOMINATION DE M. DEPASSE

Aux termes d'un autre décret du ministre du commerce, M. Hector Depasse, ancien chef de cabinet de M. Spuller, ministre de l'instruction publique, est nommé directeur de la prévoyance et de l'assistance sociales au ministère du *commerce*.

CONSEIL D'ETAT

M. Eymond, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé maître des requêtes. M. Roussolle, auditeur de 2e classe, est nommé auditeur de 1re classe.

LA COMMISSION DE LA MARINE

M. Félix Faure, ministre de la marine, a fait signer au président de la République la nomination de M. Lockroy, vice-président de la Chambre des députés, à la vice-présidence de la commission extra-parlementaire de la marine.

LE CAS DE M. MIRMAN

Enfin, les ministres se sont occupés du cas de M. Mirman qui doit venir en discussion cet après-midi à la Chambre.

LE PROCHAIN CONSEIL

En raison des fêtes de la Toussaint, les ministres ne tiendront pas jeudi leur réunion habituelle, à moins d'affaires urgentes.

Le sérum du docteur Roux

Paris, 30 octobre. — M. le docteur Roux vient d'adresser à M. le maire de Besançon la lettre suivante :

« Monsieur le maire,

» Nous nous mettons en mesure de pouvoir envoyer du sérum en province dans *deux mois environ*.

« Ce sérum sera mis à la disposition des hôpitaux et des indigents inscrits au bureau de bienfaisance, si les communes votent les sommes annuelles nécessaires.

» Quant aux autres personnes, elles pourront se procurer le sérum chez les pharmaciens à un prix non encore fixé.

» Recevez, etc. » Docteur ROUX. »

Un assassinat dans l'Oise

Beauvais, 30 octobre. — Un crime horrible a été commis à Ous-en-Bray, petite localité de mille habitants, située à treize kilomètres de Beauvais. Ce matin, des voisins, voyant fracturée la porte de la maison habitée par Mme Hennequin, âgée de quatre-vingt-cinq ans, ont prévenu aussitôt les gendarmes qui n'ont pas tardé à arriver pour procéder aux constatations. Ce qu'on craignait s'était réellement passé : la malheureuse était étendue sans vie, sur son lit, étranglée. Les assassins avaient eu sans doute facilement raison de la vieille femme, et, leur crime commis, n'avaient songé qu'à dépouiller leur victime. Une somme de 930 francs, enfermée dans un tiroir à secret, a pourtant échappé à leurs recherches.

La dynamite dans un casino

Francfort, 30 octobre. — Une explosion de dynamite s'est produite hier soir au casino d'Oberhausen (province du Rhin). Les dégâts sont importants ; mais il n'y a eu aucun accident de personne. La police recherche les auteurs de l'attentat.

Situation météorologique. — Roubaix 31 octob.— Hauteur barométrique. 765 Température A sept heures du matin 10 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 15 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 13 degrés au-dessus de zéro

UNE GAMME TRÈS ÉTENDUE

La maison Victor Vaissier a su réunir la gamme complète des senteurs florales, il y en a pour tous les goûts, même pour les plus difficiles. L'une de ses marques qu'on recherche beaucoup en ce moment, presque autant que le Congo, c'est l'exquis savon de l'Africaine dont l'arôme délicieux accapare les suffrages des amateurs de parfums puissants et durables.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de la Toussaint, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Election pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de commerce de Roubaix. — Par arrêté préfectoral, les commerçants patentés de la circonscription de la Chambre de commerce de Roubaix, qui comprend les trois cantons de Roubaix et le canton de Lannoy, sont convoqués au dimanche, 16 décembre 1894, de neuf heures du matin à deux heures du soir, à la mairie de Roubaix, (salle des adjudications) à l'effet de procéder au renouvellement des membres de la Chambre de commerce appartenant à la série sortant d'exercice en 1894, qui sont : MM- Julien Lagache, Eloi Duvillier, Emile Roussel, Eugène Motte et Florin Choppart.

L'assemblée sera présidée par M. le Maire de Roubaix, ou son délégué, assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents. L'élection sera faite au scrutin de liste.

Nul ne sera élu au premier tour de scrutin s'il n'a obtenu la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il sera procédé de la même façon, le dimanche suivant 23 décembre, au lieu ci-dessus indiqué et à la même heure, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

La majorité relative sera alors suffisante.

La question du conditionnement. — Depuis quelque temps déjà, la Chambre de commerce est en pourparlers avec l'administration municipale au sujet du conditionnement.

Hier, une entrevue a eu lieu à la Mairie entre les sitoyens Carrette, maire, Lepers et Trannoy, adjoints, et MM. Julien Lagache, Léon et Alfred Motte et Vernier-Delaoutre, mandatés par la Chambre de commerce.

L'entrevue a duré deux heures.

Réunion de la cinquième commission municipale. — La cinquième commission municipale doit se réunir à l'Hôtel-de-Ville, en son local ordinaire, aujourd'hui mercredi, à quatre heures du soir, pour examiner la question de la construction des échoppes de la foire, et celle de la ventilation des caves de la halle centrale.

La rue de Solférino. — *Adjudication des travaux et mise en état de viabilité.* — Mardi, à onze heures du matin, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Joseph Trannoy, adjoint au maire, assisté de MM. Louis Carpentier et Désiré Wichart, conseillers municipaux, les travaux de mise en état de viabilité de la rue de Solférino. M. Varlet, directeur du service de la Voirie et M. Salembier, receveur municipal, étaient présents à la séance.

Le devis s'élève à la somme de 20.500 francs, y compris celle de 649,53 pour dépenses imprévues. Cautionnement à verser 680 fr.

Cinq soumissionnaires se sont présentés, savoir : M. Louis Honoré, de Roubaix, avec 7 0/0 de rabais; M. Louis Colin, de Lille, avec 6 0/0; M. Antoine Labbe, de Lille, avec 8 0/0; M. A. Carette-Duburcq, de Roubaix, avec 3 0/0; M. Eugène Anceau, de Paris, avec 7 0/0.

MM. Labbe et Carette-Duburcq ayant offert le même rabais de 8 0/0, on a dû procéder à un second tour ; les deux compétiteurs ont maintenu chacun leur premier chiffre.

Le tirage au sort auquel il a fallu recourir a favorisé M. Labbe, qui a été finalement déclaré adjudicataire.

Les messes de la Toussaint. — Les sociétés chorales des paroisses de Roubaix se sont préparées à rehausser par leur concours l'éclat de la solennité de la Toussaint.

La maîtrise de Saint-Martin exécutera la messe solennelle à trois voix de Bouichère avec soli et chœur. L'audition qu'elle a déjà donnée de cette œuvre de valeur pour la fête de l'Adoration nous fait augurer une excellente exécution pour jeudi.

Le chorale Notre-Dame exécutera la messe St-Louis de Th. de la Hache ; les solistes seront : Soprano : MM. Lesaffre et Roussel ; ténor, M. Deldick ; baryton, M. Alphonse Mahieu ; basse, M. Emile Desbarbieux ; M. Deldick, chantera le *Bénédictus* ; avant la messe un *O salutaris* de Mazingue ; et pour finir un *Tan tum Ergo* extrait de la grande messe d'Ambroise Thomas.

Au Sacré-Cœur, la société chorale interprétera le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Sanctus* de la messe de Nicou-choron et le *Credo* et l'*Agnus* de celle de Coupé.

La chorale Saint-Jean-Baptiste exécutera, avec accompagnement d'orchestre et d'orgue, le *Gloria* de M. Rostichet et le *Credo* de Minet, ainsi que le *Kyrie*, le *Sanctus* et l'*Agnus*, (première audition) de M. Albert Duhamel, directeur de la chorale, qui interprétera lui-même, pendant l'offertoire, une méditation de Sivori pour violon et orgue.

L'électricité et les tramways. — Jusqu'à présent la traction des voitures de la Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix-Tourcoing a été faite avec des chevaux. Bientôt la fée électricité remplacera ce mode démodé. Aujourd'hui même les trucks destinés à adapter la force électrique aux voitures sont arrivés au dépôt et vont être immédiatement utilisés.

Les inondations. — Nous parlons plus loin des inondations qui se sont produites à Roubaix et dans les environs, et des importants dégâts qu'elles ont causés.

Une mort subite. — Mardi matin, un septuagénaire, Henri Sénélar, s'est affaissé en traversant la Grande-Place. Des passants l'ont transporté à la pharmacie de M. Colile, en attendant l'arrivée de M. le docteur Bernard ; celui-ci a déclaré que la mort était due à la rupture d'un anévrisme.

M. Broigne, commissaire de police du deux